



**Arcachon  
expansion**

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le

**SLO**

ID : 033-439504960-20230117-2023011703-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 17 janvier 2023  
A 19H00**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs SCAPPAZZONI, CAVOLI, MARTINERIE MONS, SEGURA, URIOT

**Pouvoirs :**

MME MARESCOT a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX  
Mr BEUNARD a donné POUVOIR à Mr SOULIER  
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Madame CAUSSARIEU  
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr CAVOLI

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

**ETAIENT EXCUSES :**

MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BEUNARD, BONNIN, PUJOL, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, FANARA,

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2023011703 : PROVISION DE CREANCES DOUTEUSES**

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement (notamment compte tenu de la situation financière du débiteur) ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse : il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendue et générer une charge.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé de constituer une telle provision par le débit du compte 6817 pour les montants suivants :

- Budget principal :

Exercice 2022	Montant de la provision
	100.00

- Budget palais des congrès :

Exercice 2022	Montant de la provision
	1320.00

- Budget culture :

Exercice 2022	Montant de la provision
	400.00

- Budget animation :

Exercice 2022	Montant de la provision
	1900.00

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. FOULON** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** la constitution de provision pour risques et charges au titre des créances douteuse comme proposé
- **AUTORISER** la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la provision des créances douteuses.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le 17 janvier 2023  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion

